

Intersyndicale TR/PSC + DRH du 25.03.2021

Mme GOSSET/Mme BRISSARD/M. NOEL/Mme FONTAINE/ DGS excusé
E. HIVET/K. LAKJAA/L. CHAPPELLET/V. ALEXANDRIS/S. GUILLAUME/V. LECORGNE/
VALENTA Jim/

► Les conditions d'ouverture d'une négociation sont-elles réunies ?

F. NOEL : Il s'agit de renouveler un dispositif facultatif (dixit A. Robinet)

CFDT/SAFPT/FO/CGT/UFICT : Plateforme revendicative adoptée (remise en mains propres)

1° Respect des OS

2° TR : préserver la souplesse, permettre aux agents de choisir

3° PSC : de qualité, ouverture à tous et couverture par une structure à but non lucratif

4° CAS

F. NOEL : Respect des OS : DGS + sujets qui sont passés plus rapidement que d'autres mais notre base c'est discuter ; si manquement nous nous en excusons et je m'engage à repartir sur des bonnes bases et discuter sur tous les sujets.

CGT/CFDT Coconstruire avec vous + Loi vous oblige = respecter

E. BRISSARD : Publication ordonnance du 7.02.2021 dialogue juridico-technique volonté de rapprochement entre public/privé sur les aspects. Importance des négociations collectives en attente décrets d'application (avant-projet) qui prévoit la possibilité pour les OS de demander à l'employeur un temps d'échange sur un certains nombres de sujets listés (PSC/TR...) Réponse à votre demande avec cette rencontre.

Échange qui a pour but, si cette possibilité, si les conditions sont bien réunies / sur le fond aussi on ne partage pas le même point de vue (CT) mais la temporalité n'est pas la bonne pour ouvrir des négociations : TR marché lancé car celui en cours s'éteint très prochainement. PSC nous sommes dans un cadre particulier (décret de 2011) qui prévoit un dialogue social. Les Art 4 et 18 respectés dans le cadre de cette procédure. Temporalité ne permet pas d'ouvrir une négociation même si opportunité d'échanger sur la consultation en matière de PSC (SAFPT propositions de fond) + réponse+ prise en compte d'une partie. En vue d'un accord collectif sur ces 2 sujets.

Accord de méthode ensemble en préalable et ensuite pour chaque dossier en lien avec la stratégie RH pouvoir travailler ensemble en fonction de cet accord de méthode.

CGT : Accords-cadres locaux FPT FPH... discussion avec le gouvernement pour modifier l'état du droit. Unilatéralement sans discussion sentiment très désagréable. 40 % part agents = mot à dire. La réalité du travail c'est nous. Nous sommes dans les services... tir de barrage des collègues.

Dialogue inter-syndical = saut qualitatif.

E. BRISSARD : Très honnêtement les conditions dans lesquelles les agents vont pouvoir utiliser les TR ne vont pas changer. Ce n'était pas l'idée de faire preuve d'un modernisme sur ce sujet. Le choix de cette dématérialisation s'inscrit dans le contexte actuel. Nous serons très vigilants à l'accompagnement des agents que se fera de manière obligatoire par le prestataire et par la DRH + Direction Événementiel et Communication Managériale.

F. NOEL : Le sans contact est essentiel dans la période actuelle,

B. GOSSET : La période de confinement ne permettait pas la distribution des TR... cela a été important dans la réflexion Nous veillerons à une utilisation très simple.

E. HIVET : HAPPIZ : 2600 agents + 500 retraités. Dysfonctionnement tout au long de la durée de validité et au 31/12 beaucoup n'avaient pas utilisé leur montant + difficulté avec les commerçants. Inquiétude sur l'utilisation sur tout le territoire.

E. BRISSARD : Plus d'impression/distribution = moins de gestion. Pas de dysfonctionnement lié à la technologie. Sécurité renforcée mais pas de risque 0.

CFDT : Renouvellement du marché avec les 2 options. Qu'est-ce qui bloque ?

B. GOSSET : Pas pour 6 mois. Trop de travail et trop peu de temps.

E. BRISSARD : Eviter une complexité avec le maintien des 2. Possible en début de marché mais facteur de complexité et augmente la charge de travail. Cela nécessite un accompagnement important de certaines catégories d'agents.

CGT : Codécision / éléments organisation et non sur les pratiques des bénéficiaires. Nous estimons à 10 % les agents qui vont refuser la carte.

Devant le fait accompli. Base organisationnelle / nos mandants nous disent non.

Passage progressif avec évaluation du marché = si vertueuse le modèle s'imposera.

Demande unanime des OS : envisagez-vous un avenant pour un système mixte ?

F. NOEL : Pour quelques agents on ne peut pas tout arrêter

CFDT : En Juin choix du prestataire et passage en septembre / Quel plan de communication ?

Qu'est-ce qui empêchait une réunion de dialogue social d'1h ou 2h avant le lancement du marché ?

E. BRISSARD : La communication se fera à partir de la notification du marché et par le prestataire également. L'année 2020 a mis à rude épreuve les CT. LDG / CHSCT anticiper plus les choses on n'a pas réussi !

FO : Les agents doivent faire face à trop de choses actuellement. Ne peut-on pas attendre pour passer à la carte ?

F. NOEL : Le changement sera obligatoire et le problème sera le même. Ça permettrait quoi ? Il ne faut pas prendre les agents pour des imbéciles.

CFDT : Pas de discussion en amont.

E. FONTAINE : Le Sourcing nous a montré que plus beaucoup de prestataires peuvent proposer du papier = risque de marché infructueux.

CFDT : Même problème pour les chèques vacances ?

E. HIVET : Rencontre avec l'ANCV en septembre/octobre 2020. Sur l'ensemble de la France à peine 10 % de prestataires qui les prennent.

B. GOSSET : Dématérialisation chèques vacances = pas prêt.

CGT : Après le 9/4 la DRH pourrait lancer un sondage pour être éclairé dans votre volonté de mettre en place une carte. Technocrates du sourcing on décidés pour les agents.

E. BRISSARD : Lancer un faux sondage ?

FO : Difficulté pour aller sur Alizé

CGT : Amortisseur social et accompagnement social

E. BRISSARD : Engagement très rapide d'explication de la carte numérique.

E. HIVET : Ne peut-on envisager une augmentation de la valeur faciale de 10 % pour faire passer le changement.

CFDT : Quand est-il des frais de gestion ? Possibilité d'un avenant pour prendre le temps du dialogue social et tenir compte des négociations

FONTAINE/NOEL/BRISSARD : Les frais de gestion sont à la charge du commerçant

E. FONTAINE : Faire un avenant en cours de consultation n'est pas possible.

CGT / CFDT : Saisie du TA sur le **marché des TR**

E. FONTAINE : Vous ne pouvez pas vous n'êtes pas candidat !

CGT : Non mais on est usager

CAS :

E. HIVET (CAS):

. Travailler sur l'amélioration du fonctionnement et de l'offre du CAS.

. Plusieurs tentatives avec les élus du CAS et le Président : c'est impossible de se réunir (arrêt maladie/désolidarisation...) = Très compliqué.

. Propositions : Monter un groupe de travail avec les OS pour répondre aux questions : améliorer le fonctionnement, gestion entre CAS et CNAS, pérenniser le CAS et élargir l'offre de service et le périmètre d'action, étudier la structure ...

► Salaire indirect très important = avoir de plus en plus d'utilisateurs avec des offres qui intéressent le plus d'agents possibles.

CFDT : Fonctionnement, organisation : Par rapport aux statuts, conseil d'administration? quelle légitimité ? En revanche oui pour participer aux négociations sur les orientations de l'action sociale cela fait partie du dialogue social

F. NOEL : Tout est lié. Action sociale importante.

CGT : Compétence relève du CT (subvention). Discussion avec l'Association.

Accord collectif. Modalités restent à déterminer.

E. FONTAINE : Faisons un sondage !

CFDT : Plusieurs questions en CT sur le devenir du CAS sans jamais aucun retour. Résultats audit ?

E. FONTAINE : Cumul des 2 modes de gestion possible CNAS pour les Pôles et CAS.

CGT : Mise en place d'un groupe de travail informel

CFDT : Convention renouvelée pour un an

PSC

E. BRISSARD : On ne peut pas exclure juridiquement de la consultation les organismes ayant signé le règlement mutualiste.

CGT : Règlement mutualiste n'a pas été présenté par Collecteam. Seuls les Mutualistes sont acceptables les autres sont des banquiers.

CFDT : C'est le mot « paritaire » qui est important

E. FONTAINE : Collecteam est un courtier

CGT : Introduire une clause éthique,

E. FONTAINE : Qu'est-ce qu'une clause éthique ?

CGT : Une clause sur la santé.

COLLECTEAM et UNAP Conseil

Sur toute la France l'Argus de l'Assurance explique que pendant 2/3 ans ils n'augmentent pas puis après ça augmente chaque année.

Les Mutuelles n'ont pas ce comportement de prédateur.

Dumping social

E. BRISSARD /E. FONTAINE: La hausse globale reste minime avec prise en charge à 100 % de la 1ère augmentation par l'employeur.

B. GOSSET : Pas d'augmentation les 3 premières années.

CGT : En CT du 10/12 l'employeur a dit réfléchir au maintien ou non du jour de carence (1500 collègues en 2019 frappés) et 25 % des fonctionnaires renoncent à des soins.

E. FONTAINE : Accord d'entreprise qui ne font pas payer le jour de carence

CFDT : Combat national